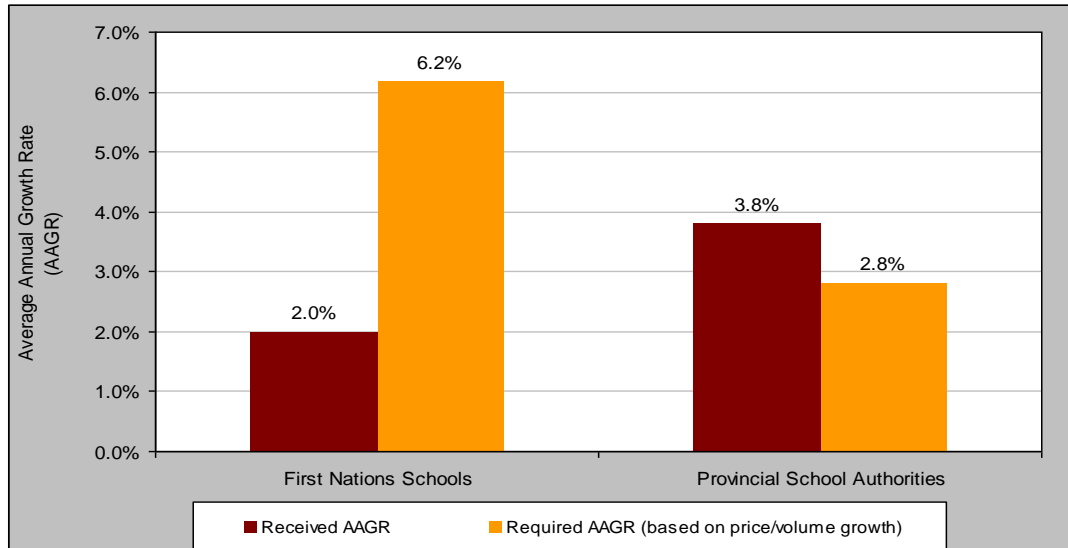


Éducation primaire et secondaire

Effets de l'augmentation maximale de 2 % du financement national

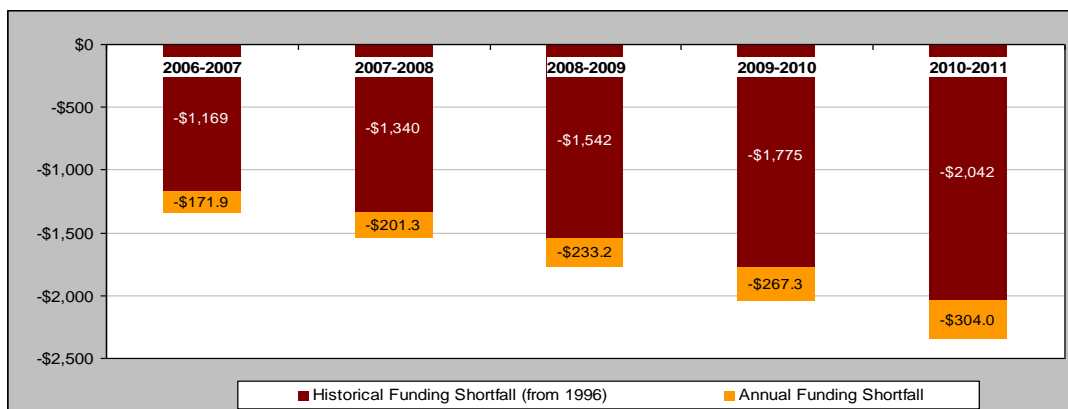
- Bien qu'AINC ait plafonné à 2 % l'augmentation du financement national depuis 1996, le coût de la vie et la croissance démographique nécessitent une augmentation annuelle du financement de 6,2 % pour l'éducation des Premières Nations.
- Entre 1996 et 2006, le financement de l'éducation accordé aux provinces et aux territoires a augmenté, en moyenne, de 3,8 % par année partout au Canada.



Sources : Les calculs reposent sur les dépenses historiques d'AINC et Statistique Canada - dépenses des commissions scolaires en 2007.

Manque à gagner dans le financement de l'éducation des Premières Nations

- Le plafond de 2 % a entraîné un manque à gagner sans précédent de 1,54 milliard de dollars entre 1996 et 2008.
- En 2008 seulement, le manque à gagner annuel est 233 M\$.



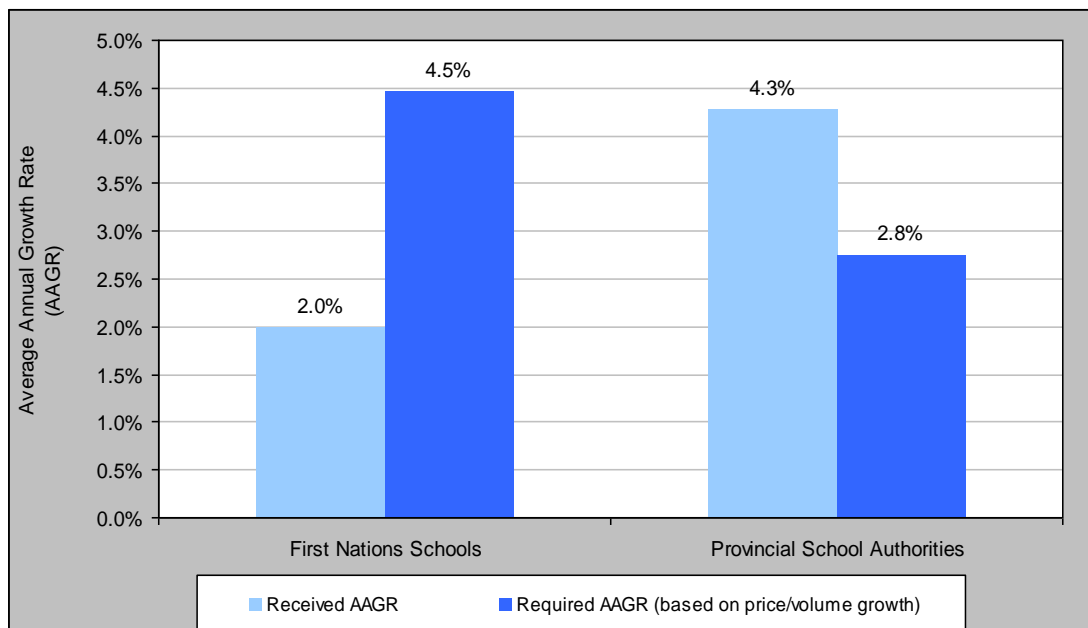
Source : Assemblée des Premières Nations, 2006.

Référence: Mémoire sur le Financement de l'éducation des Premières Nations, Conseil en Éducation des Premières Nations, février 2009

Éducation primaire et secondaire

Effets de l'augmentation maximale de 2 % du financement au Québec

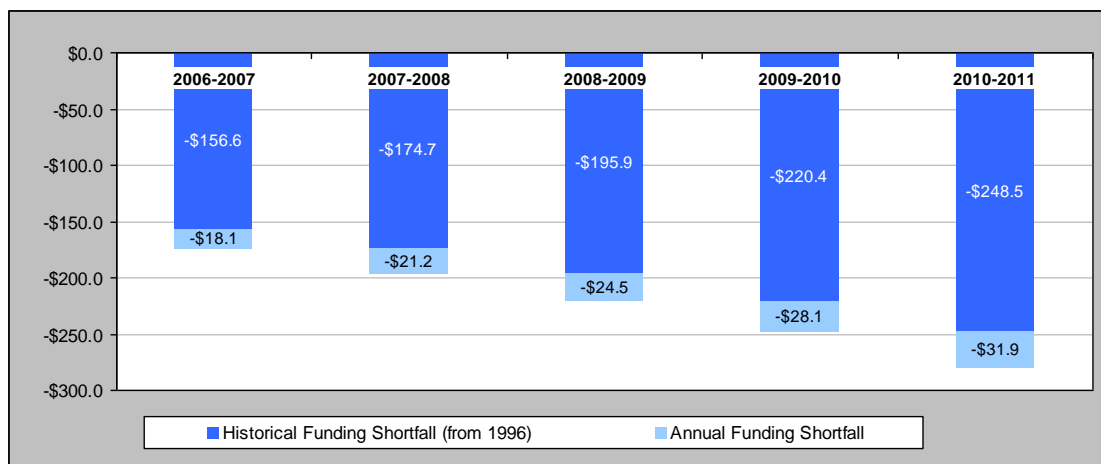
- Pour les Premières Nations du Québec, le coût de la vie et la croissance démographique véritables nécessitent une augmentation annuelle du financement de 4,5 % pour l'éducation des Premières Nations.
- Le financement des commissions scolaires du Québec a augmenté, en moyenne, de 4,3 % par année entre 1996 et 2006.



Sources : Les calculs reposent sur les dépenses historiques d'AINC et Statistique Canada - dépenses des commissions scolaires en 2007.

Manque à gagner dans le financement de l'éducation des Premières Nations

- Au Québec, le plafond de 2 % a entraîné un manque à gagner sans précédent de 195,9 M\$ entre 1996 et 2008.
- En 2008, le manque à gagner annuel au Québec est de 24,5 M\$.



Source : Les calculs reposent sur l'analyse de l'APN, 2006.

Référence: Mémoire sur le Financement de l'éducation des Premières Nations, Conseil en Éducation des Premières Nations, février 2009



Déclarations de politiciens canadiens

Paul Martin, qui a été le premier ministre du Canada entre 2003 et 2006, a écrit ce qui suit dans ses mémoires :¹

« Comment le gouvernement fédéral actuel peut-il justifier le fait de consacrer sensiblement moins de fonds par habitant à l'éducation secondaire de jeunes Canadiens autochtones, qui sont sous sa responsabilité, que les provinces ne le font pour les étudiants qui relèvent de leur compétence? C'est déplorable et cela doit cesser. »

L'ex-ministre des Affaires autochtones de l'Ontario, Michael Bryant, est cité dans cet article du 30 novembre 2007 du journal *The Star* :²

*« La province pourrait, par exemple, accepter de prendre la relève pour la responsabilité des écoles dans les réserves, la façon de faire d'Ottawa demeurant incompréhensible en ce domaine. **Cependant, les écoles dans les réserves reçoivent un montant substantiellement moindre par élève que le reste des écoles de la province.** Ainsi, la province voudrait qu'Ottawa nivelle le financement avant d'envisager un tel transfert. »*

Le 17 juillet 2008, un article de La Presse canadienne rapportait les propos du premier ministre du Québec en ces termes :³

*Le premier ministre du Québec, Jean Charest, a affirmé que le financement de l'éducation, dans les communautés autochtones, serait l'une des priorités à discuter lors d'une éventuelle rencontre. Au Canada, a-t-il rappelé, **les dépenses dans l'éducation des enfants issus des Premières Nations sont deux fois moins élevées que pour ceux provenant des autres communautés.** « En soi, ce chiffre parle beaucoup, a-t-il dit. Il y a plusieurs priorités. On ne veut pas fermer la porte, d'ailleurs. »*

¹ Paul Martin (2008). *Contre vents et marées*. Mémoires.

² <http://www.thestar.com/printArticle/281262>

³ <http://www.ledevoir.com/2008/07/17/198039.html>

Extrait du discours prononcé le 10 février 2009 par Peter Bjornson, ministre de l'Éducation du Manitoba :⁴

*« Malheureusement, le gouvernement fédéral n'a pas toujours honoré son obligation envers les apprenants des Premières Nations. Le gouvernement fédéral est constitutionnellement obligé d'assurer l'accès des Premières Nations à l'éducation de la maternelle au secondaire. **Cependant, Ottawa a toujours sous-financé les services éducatifs, surtout comparativement au montant qu'il affecte aux élèves et aux écoles des systèmes éducatifs provinciaux. Par exemple, le financement moyen par élève de la Frontier School Division s'élevait approximativement à 17 000 \$ en 2008-2009, alors que le financement moyen accordé par Affaires indiennes et du Nord Canada était inférieur à 14 000 \$. L'écart est de 3 000 \$.** »* Traduction libre

Enfin, un extrait d'un article⁵ publié le 19 février 2009 et citant Gene Zwozdesky, ministre ayant la responsabilité des relations avec les autochtones :

« Le ministre des relations avec les Autochtones de l'Alberta affirme que le gouvernement fédéral doit investir dans l'éducation des enfants des Premières Nations de la province.

Gene Zwozdesky signale que l'éducation est une responsabilité provinciale et révèle que l'Alberta accorde, en moyenne, 11 000 \$ à l'éducation d'un enfant par année.

Les Premières Nations relèvent du gouvernement fédéral; le Canada accorde entre 6 000 \$ et 8 000 \$ à l'éducation d'un enfant par année. »

Zwozdesky déclare que cet écart mérite qu'on s'y attarde. Traduction libre

Dans un récent article⁶ paru le 13 octobre 2009, le ministre de l'Éducation de l'Alberta, Dave Hancock, est revenu sur le problème du sous-financement :

« L'un des plus grands problèmes est le financement de l'éducation (...) les Albertains membres d'une Première Nation qui habitent dans des réserves des Premières Nations doivent avoir un accès équivalent à un enseignement de bonne qualité, à des écoles de bonne qualité ... cela signifie qu'elles doivent avoir un financement de niveau équitable. »
Traduction libre

⁴ <http://www.mbteach.org/news/chamber-bjornson.pdf>

⁵ <http://www.inews880.com/Channels/Reg/LocalNews/story.aspx?ID=1064476>

⁶ <http://www.calgaryherald.com/news/School+cash+lags+First+Nations/2094760/story.html>



Reconnaissance du problème par Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) et engagements non tenus pour y remédier

Depuis plusieurs années, les problèmes qui touchent l'éducation des Premières Nations font l'objet de nombreux rapports d'études. Premières Nations, chercheurs indépendants, instituts de recherche, comités parlementaires et groupes de travail conjoints AINC-Premières Nations en ont produit des centaines. Systématiquement, le gouvernement ignore leurs recommandations. Voici ce que le rapport du vérificateur général de 2000 constatait :

4.26. Les coûts assumés pour la production d'études laissées sans suite nous préoccupent, mais nous croyons que les coûts d'une non-intervention sont plus importants (p. 4-10).

Ainsi, au cours de ses vingt-cinq ans d'existence, le CEPN a vu s'aligner les unes sur les autres des promesses qui n'ont jamais été tenues. Un exemple qui illustre à merveille cette réalité est précisément le dossier de la formule de financement des écoles des Premières Nations.

La formule de financement d'AINC, un problème reconnu à l'interne

Extrait de la réponse du gouvernement aux cinq recommandations du Comité permanent des comptes publics, à la suite du rapport du vérificateur général de 2000 :

*Le Ministère se penche actuellement sur ces mêmes points - indicateurs de rendement, données comparatives sur les coûts, **formules de financement**, ententes de financement et méthode de consultation et de suivi pour les besoins de la reddition de compte - en vue du renouvellement des autorisations du programme d'éducation pour la fin de l'automne 2001.*

En 2005, un rapport interne d'évaluation du programme des écoles gérées par les bandes et le gouvernement fédéral confirmait en ces termes la nécessité de renouveler la formule de financement :

Conclusion 8 :

La formule de financement actuelle est un moyen dépassé pour atteindre les objectifs de la politique publique et répondre aux besoins des membres des Premières Nations.

Engagements non tenus

Le rapport sur les plans et les priorités d'AINC, 2005-2006, faisait état d'un engagement sans équivoque de renouveler la formule de financement. En effet, le ministère se proposait de :

Renouveler le cadre stratégique pour l'éducation des Premières Nations, qui s'appuie sur un solide régime de gestion et de responsabilisation, en insistant tout particulièrement sur :

- *Les rôles et les responsabilités;*
- **Un mode de financement adéquat;**
- *Des résultats prévus clairement définis;*
- *De l'information sur le rendement et une analyse de la performance.*

Dans son plan stratégique 2005-2008, le bureau régional d'AINC du Québec s'était donné pour objectif en matière d'éducation :

- *D'établir une démarche de collaboration en éducation avec les groupes des Premières nations concernés;*
- *D'élaborer et d'initier la mise en œuvre des plans d'intervention communs;*
- ***De participer à l'élaboration de nouvelles formules de financement des écoles de bande.***

Enfin, cet extrait de la réponse du ministère à une recommandation du rapport de la vérificatrice générale de 2004 fait état d'une démarche pour renouveler la formule de financement :

*Affaires indiennes et du Nord Canada procède à un examen afin de comparer **le financement qu'il alloue aux écoles administrées par les Premières nations à celui que ces écoles obtiendraient en vertu de la formule de financement provinciale applicable.***

En 2009, la formule n'est toujours pas renouvelée et cet objectif semble s'être évanoui.

Après de multiples reports, AINC avait fixé l'échéance pour le renouvellement de la formule de financement en avril 2008, ce qui n'a pas été fait.

La même année, le bureau régional d'AINC du Québec se dotait d'un nouveau plan stratégique pour 2008-2011. Ce dernier ne fait aucune allusion au renouvellement de la formule de financement.

Conclusion

Pour le CEPN, il est plus que temps que cesse cette stratégie d'usure à l'encontre des Premières Nations dans tous les dossiers en éducation. Cette stratégie confirme que le gouvernement poursuit un but autre que celui qu'il prétend : **assimiler complètement les Premières Nations dans la société dominante.**



Fiche d'information sur

la construction de nouvelles écoles et les écoles des Premières Nations nécessitant des réparations importantes

Construction de nouvelles écoles

- Les plans visant à répondre au besoin de construire de nouvelles écoles dans les communautés des Premières Nations sont insuffisants.
- En 2007, la liste des immobilisations d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) illustre le besoin de construire **69 nouvelles écoles** pour les Premières Nations d'un bout à l'autre du Canada **et d'effectuer des réparations importantes à 27 de leurs écoles**.
- En 2008, AINC annonçait qu'il allait entreprendre la construction de 21 écoles d'ici à 2013 et qu'il en construirait peut-être six autres par la suite. (Ministre Chuck Strahl, AINC, devant le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes, le 5 mars 2008). **Qu'en est-il des 42 autres écoles requises?**
- La construction possible de 27 nouvelles écoles vers l'année 2013 ne tient pas compte de la croissance démographique des Premières Nations sur cinq ans.

Réparations importantes

- Avant 2004, les réparations importantes à effectuer dans les écoles des Premières Nations d'un bout à l'autre du Canada totalisaient plus de 846 millions de dollars (représentant des coûts de plus de 1,5 million de dollars). Plus de 95 écoles des Premières Nations nécessitent des réparations importantes.
- En 2008-2009, les dépenses prévues et réelles d'AINC pour les réparations importantes s'élevaient à 457 millions de dollars. Elles s'élèveront à 178 millions de dollars en 2011-2012 et à 210 millions de dollars après 2012. Ces dépenses prévues ne tiennent pas compte de l'augmentation du coût des réparations au fil des ans en raison de l'inflation.
- L'Indice des prix de la construction non résidentielle (IPCNR) a augmenté de 11,6 % en une seule année (entre le deuxième trimestre de 2007 et le deuxième trimestre de 2008). (Statistique Canada, Indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels, *Le Quotidien*, le mardi 12 août 2008, en direct.)

1. Écoles en Afghanistan

- Le gouvernement canadien a annoncé son plan de construire, d'agrandir ou de réparer 50 écoles de la province de Kandahar, en Afghanistan, d'ici à 2011. Cela représente un investissement de 12 millions de dollars sur trois ans par l'entremise du programme national d'éducation, le Programme d'amélioration de la qualité de l'éducation (EQUIP). De plus, le Canada appuiera ce projet de premier plan en formant jusqu'à 3 000 enseignants et en offrant des cours d'alphabetisation et de formation professionnelle.